



www.aufildelameuse.be

N°73 – Numéro spécial

A mon ami Jacquy Leclère, notre regretté webmaster, qui aspirait tant à voir un jour advenir un tel article...

Ce lustre de Bouvignes à propos duquel nous avons longuement discoursé et cherché...

En octobre 1992 paraissait « A la découverte de Dinant et ses environs » de Roger Deloos. A l'intérieur, le croquis d'un luminaire découvert dans la Meuse devant Bouvignes en 1864.

L'objet, y lisait-on, se trouvait déposé à Bruxelles au Musée de la Porte de Hal. Peu de mois plus tard, je m'y rendais. Rien! Un préposé me conseilla de me diriger vers les Musées Royaux d'Art et d'Histoire au Cinquantenaire. Fidèle de ce magnifique endroit, je programmais aussitôt une visite, focalisée sur mon questionnement. Rien d'exposé à propos de ce lustre. Rien non plus dans les réserves, me répondit-on, sans toutefois réellement chercher...

J'acquis une copie des textes de Joseph Destrée publiés dans les Annales de la Société Archéologique de Namur. Par la suite, je découvrais l'existence d'un lustre similaire, également en ivoire de morse, en feuilletant *Le Magasin pittoresque, livraison 06* de 1886.

De temps à autres, je reprenais l'affaire, interrogeant tantôt les Archives de France, ou encore les Musées de Stockholm et Copenhague, tantôt en investiguant du côté de la Baltique.

Puis, de façon impromptue, le lustre arriva en dépôt à la MPM de Bouvignes, comme ressuscité des greniers des MRAH. Tant mieux. Cependant, à mon grand désappointement, on ne m'autorisa pas à le tenir en mains pour mieux l'examiner. Quelques minutes auraient suffi à mon bonheur. J'aspirais particulièrement à regarder de près la scène de joute.

Me voilà refait. Et dépit. Paradoxe, il se trouve des objets publics moins accessibles que des objets privés...

Quelques années passent, et ma patience paie. Rencontre de Philippe Bodet, numismate émérite, doté de sérieuses connaissances historiques. L'homme providence assurément !

Voici donc son travail, initié au départ des renseignements et documents que je lui ai procurés.

Je remercie Philippe pour ses dizaines d'heures de recherches et sa très grande sagacité.

Et pour cette collaboration, franche et belle, qui s'est installée entre nous. Elle augure de bien d'autres découvertes... sur Dinant et sa région, bien entendu !

Willy. Clarinval

Demande de reproduction à adresser à : willy.clarinval@hotmail.be. Merci.

Un lustre médiéval bouvignois

Philippe Bodet et Willy Clarinval.

Un objet étrange, voire unique, provenant des collections des MRAH (Musées Royaux d'Art et d'Histoire - n°1345 de l'inventaire) et conservé à la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan (MPMM) retient l'attention de W. Clarinval depuis de nombreuses années, vu non seulement le caractère insolite de l'artefact mais également par l'endroit de sa découverte, à savoir dans la Meuse face à Bouvignes, en 1864. L'objectif de cet article est de partager, pas à pas, le raisonnement des auteurs et les résultats de leurs recherches conjointes, formuler des hypothèses et accessoirement de faire œuvre utile à la connaissance de notre patrimoine mosan.

La méthode utilisée, contestable pour certains, mais faute d'une collaboration constructive avec le dépositaire, sera d'examiner et interpréter les détails extraits des rares photographies publiques et les tout aussi rares documents s'y rapportant, afin d'envisager des hypothèses falsifiables objectivement.

De quoi s'agit-il ?



Figure 1 : les quatre photographies publiques à notre disposition¹.

Ce « lustre », destiné à être suspendu (Cfr Fig 2 ci-dessous) comprend une partie du crâne d'un morse (dont quatre de ses petites dents) et ses deux longues défenses si caractéristiques, formant deux branches jointes par un seul fer forgé, lui-même relié à une chaîne. La tige de fer est équipée d'un plateau d'égouttement à quatre feuilles et d'une goupille réglable pouvant contenir une bougie. Ce qu'il reste du crâne en os (maxillaire supérieur) présente des ciselures gravées en dix bandes sur des surfaces latérales aplanies à l'emplanture (toujours en os) des défenses en ivoire. Deux de ces surfaces présentent des motifs plus évocateurs et dignes d'intérêt. Notons également que la chaîne n'est pas d'origine. Une suspension par des chaînes est cependant très probable vu le poids que l'objet étudié peut accuser.²

La description de Mr Joseph DESTREE (1853 – 1932)³

Dinantais de naissance, il fut Historien de l'Art et conservateur de musée. Après avoir effectué sa scolarité secondaire au Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant, Joseph Destrée poursuivit ses études universitaires en droit aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur puis comme juriste à l'Université de Louvain. Après une interruption de son parcours universitaire suite à des problèmes familiaux et un poste de rédacteur au Ministère des Chemins de fer, il reprit son cycle supérieur non plus en droit, mais en Philosophie et Lettres. En 1886, il intégra le Musée royal d'antiquités et d'armures à la Porte de Hal (Bruxelles) comme conservateur-adjoint et participa au transfert d'une partie des collections vers le Musée du Cinquantenaire.

¹ Sources : Cahier de la MPMM n°13, « Voyageurs, en route ! », Dinant-Bouvignes, 2019, « Un luminaire en défenses et crâne de morse (14ème siècle?) », Emile Van Binnebeke, pp.122-127.

² Le morse peut peser jusqu'à une tonne et une défense peut accuser jusqu'à 5.6 kg.

³ [Destrée, Joseph - UCLouvain | Archives](#)

Il est récipiendaire de nombreuses décorations nationales et françaises (Cfr Annexe). Le 7 avril 1887, Joseph Destrée déposa le socle de ce qui allait devenir la Société archéologique de Bruxelles dont il assura la vice-présidence à l'aube de la Première Guerre mondiale (1913-1914), puis la présidence (1919-1920). Lors de sa mise à la retraite en 1920, il devint Conservateur honoraire des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, et conseiller honoraire de la Société d'archéologie de Bruxelles un an plus tard.

Parmi ses nombreux écrits, on relève une publication descriptive du lustre⁴ dont nous relevons les éléments suivants :

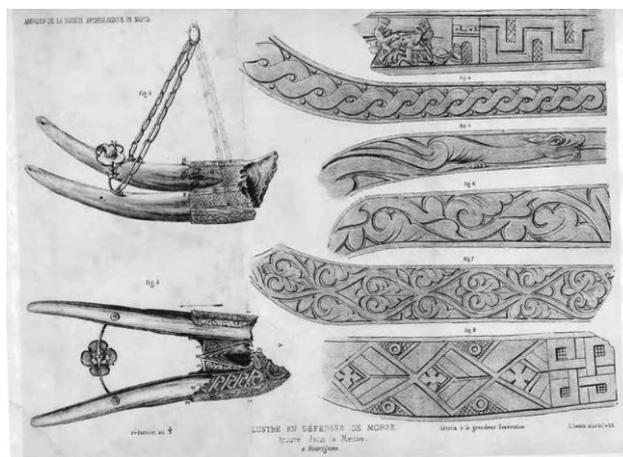


Figure 2 : La description de J. Destrée

- L'ensemble est destiné à être pendu au moyen de quatre chaînes. L'intégrité et la stabilité de cette suspension est assurée par les quatre chaînes et la tige supportant le bougeoir.
- Dix bandes recouvertes de gravures dont la profondeur varie d'1/3 mm à 1 mm.
- Les figures N° 3,4,5,6,7,8 appartiennent par leur caractère et leur style aux plus belles conceptions de l'art roman. Nous reviendrons sur cette assertion.
- La joute reprenant deux cavaliers s'affrontant ressortirait à la première moitié du XIII^e siècle.
- Derrière cette scène s'étend un château indiqué d'une manière sommaire. Cette considération sera discutée plus loin dans cet article.
- Sans pouvoir dater formellement les ciselures, J. Destrée les attribue sans certitude toutefois à l'art scandinave car ce serait un objet de fabrication étrangère et en particulier de la Scandinavie ou du nord de l'Europe, où l'on faisait un grand trafic des dépouilles de morses.

Des constats curieux :

Selon J. Destrée, la joute semble précéder la muraille. Lorsqu'on examine l'exemplaire physique la situation semble différente et inversée. Une seule explication possible : la scène ainsi ciselée « regarde » vers l'intérieur du lustre. Et c'est aussi une évidence que les créneaux sont au faite des murs.



⁴ Annales de la Société archéologique de Namur. Tome 18 · Neptun · UNamur publiées par la SAN 1889 pp 17 à 24 ter et 30.

Figure 3 : la scène de joute "regarde" vers l'intérieur (3ème photo)

Notons également que les ouvertures grillagées du château sont en arc en plein cintre donc obéissant au style roman. Les créneaux doivent évidemment se situer au sommet des murs. Par ailleurs, est-ce bien un château comme l'avance J. Destrée ou des murs d'enceinte d'une cité : en témoignent les deux poternes au pied des tours ? Ceci « expliquerait » que la joute se déroule « en champs clos » à l'extérieur des murs.

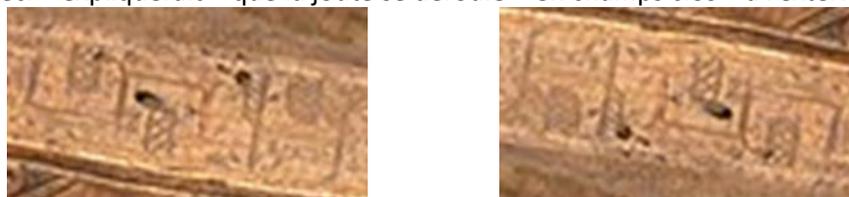


Figure 4 : Château ou murailles d'une cité ?

Ces constats induisent cependant une difficulté à laquelle les auteurs n'ont pu trouver une réponse formelle. Le dépositaire de l'objet se retranche derrière le protectionnisme pour ne pas fournir de photographies plus nettes bien que demandées. Toutefois, à l'autre extrémité des ciselures à la joute, côté du maxillaire, l'on distingue une forme qui n'est pas sans rappeler celle d'un blason ou ... ?



Figure 5 : Détail le mieux discernable : un blason ?

Visuellement l'on peut distinguer un personnage debout tenant quelque chose (épée, crosse, sceptre ou ... ?) de la main gauche et deux objets cruciformes et/ou étoilés à sa droite. Les recherches quant au détenteur de ces « armes » sont restées vaines. Une autre hypothèse pourrait être la signature de la corporation des ciseleurs argentateurs doreurs⁵, en d'autres termes Saint Eloi regardant le ciel, tenant sa crosse et accosté d'objets de culte.⁶

Paradoxalement si l'on tient compte de l'orientation vers l'intérieur de la scène de joute, l'image révèle une tout autre apparence : à savoir un personnage assis, ou le buste de ce dernier, sous un dais et tenant les mêmes objets. Même dans cette configuration, l'option d'un « St Eloi » reste une hypothèse ou celle d'un autre personnage.



Figure 6 : personnage sous un dais : St Eloi ?

Des ciselures en style nordique voire viking⁷

⁵Dans l'Europe médiévale, sans doute à partir des confréries religieuses, se formèrent des groupements économiques entre marchands, appelés hanse ou gilde. Avec le développement des échanges, les artisans s'organisèrent en corps ou communautés de métier qui fédéraient tous ceux qui exerçaient la même profession : maîtres, compagnons ou apprentis.

⁶Une médaille française du XVIII^e siècle, mettant St Eloi à l'honneur, reprend une configuration similaire.

⁷Source : [Art viking — Wikipédia](#) (- voir toutes les références citées).

Les ciselures telles que représentées en Fig 2 font inévitablement penser à l'art scandinave, voire viking comme le rapporte J. Destrée. Vaste sujet car cet art du nord trouve ses origines dans les Îles britanniques et d'Islande, au cours de l'âge des Vikings s'étendant du VIII^e au XI^e siècle de notre ère. L'art viking partage de nombreuses influences avec des traditions des cultures celtique, germanique, romane et d'Europe de l'Est. Loin d'être « la fureur des hommes du nord » les Vikings étaient également des commerçants et colonisateurs. L'art viking hérite progressivement des styles antérieurs propres à la Scandinavie comme le style animal. À ce style s'intègrent des influences étrangères anglo-saxonnes, carolingiennes et ottoniennes. Rubans et volutes se mêlent aux animaux. Dès le X^e siècle apparaissent des motifs végétaux. Ainsi, entre les VIII^e et XII^e siècle, plusieurs styles se succèdent. Les motifs animaliers, très allongés, s'entrelacent et s'accrochent au décor comme dans le style tardif de Salin III. Ces « bêtes agrippées » persistent dans le style dit de Borre (850-950) qui s'exporte en dehors de la Scandinavie dans les territoires de la diaspora des Vikings, de l'Islande à la Russie. Les entrelacs présentent désormais des motifs symétriques et les animaux ont des allures de rubans sinueux (Cfr Fig 2). Les influences occidentales deviennent perceptibles avec l'avancée du christianisme vers la fin du X^e siècle avec des formes végétales entourant les animaux. Les combinaisons zoomorphes se développent à ce moment-là. Sous l'influence de l'art anglo-saxon et ottonien, les décors végétaux s'installent définitivement et ne servent plus uniquement de fonds mais de motifs à part entière et les animaux prennent de moins en moins de place, ce que confirme la description en Fig 2.

Plusieurs conclusions s'imposent dès lors :

- Les ciselures avec la joute et les murailles romanes ne s'inscrivent pas dans l'évolution de l'art nordique ou viking.
- L'art viking tel qu'évoqué ci-dessus est à ne pas confondre avec l'art roman, du moins dans sa perception dans nos contrées. L'art dit roman affecte surtout les édifices.
- Les ciselures vikings sont de la phase dite tardive, soit entre les X^e et XII^e siècles.
- Les différences de styles invitent à s'interroger sur une transformation de l'objet étudié visant à supprimer des ciselures initiales et à les remplacer par la scène de la joute et des murailles. Cette modification aurait été réalisée à la demande du propriétaire de l'époque, vers le XII^e siècle probablement, voire plus tard.
- Le lustre étudié s'inscrit dans des activités commerciales avec l'Europe du nord.

Lustre ou veilleuse ou bras de lumière ?

Les rares sources documentaires évoquent un lustre. Toutefois la présence d'un seul bougeoir invite à s'interroger sur l'éclairage prodigué par cet objet.

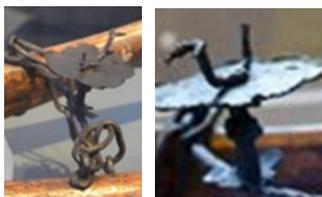


Figure 7 : le bougeoir

Le plateau d'égouttement est relié à la tige joignant les deux défenses, au moyen d'une fixation en deux parties séparables, ce qui témoigne qu'un officiant peut facilement enlever le bougeoir du lustre, par exemple pour changer la « bougie ». Que peut-on en déduire ?

- Destiné à recevoir une bougie ou chandelle, l'intensité lumineuse délivrée est faible. Dans l'hypothèse d'une utilisation isolée le qualificatif de « veilleuse » ou « bras de lumière » convient mieux qu'à celui de « lustre ».
- L'ergot en queue d'hirondelle, attaché au support de bougie, est un tenon pour le transport à la main.
- Il ne faut pas dépendre le lustre pour changer de bougie.
- Une utilisation probable en continu, donc une veilleuse « amovible », implique un temps de combustion relativement court nécessitant des changements récurrents.

- Vu la hauteur du pointeau central, l'on peut supposer que la « bougie » était constituée d'un morceau de jonc enduit de suif animal, comme en usage au Moyen-Age (ancêtre de la bougie). Si tel est le cas l'usage de cette suspension serait plutôt d'ordre privé. En effet les riches et les religieux utilisaient déjà de la cire d'abeille (coûteuse). Toutefois les ciselures d'une part et l'ivoire⁸ d'autre part plaident pour un objet de luxe.
- Le caractère profane des ciselures et l'absence de symboles chrétiens rendent une utilisation dans un endroit consacré ou saint (église, cathédrale, abbaye) peu probable.
- On ne peut néanmoins pas exclure un caractère votif : en effet le plateau du maxillaire entre les défenses peut très bien servir de support à une statuette.

En synthèse, ce bras de lumière aurait pu servir pour baliser ou éclairer sommairement des endroits sombres dans une construction ou servir de support à un objet votif, voire être une veilleuse votive.

Retour à la joute ciselée : coïncidence ou ?

Le médiéviste passionné d'histoire aura relevé la similitude entre la joute telle que ciselée et un haut relief situé dans la forteresse teutonique de Malbork (Pologne actuelle proche de Gdansk). Cette similitude invite à quelques commentaires voire suppositions, qui pourraient se révéler néanmoins factuelles.



Figure 8 : la ciselure comparée au haut relief de Malbork

La position des deux jouteurs mise à part, seuls les heaumes semblent identiques. Or, ce sont les formes tant de l'écu que des casques qui ont autorisé J. Destrée à avancer une datation au bras de lumière étudié, à savoir la première moitié du XIII^e siècle. Toutefois, en examinant l'écu du cavalier à droite, on y distingue les armes du **comté de Namur**, c'est-à-dire le lion des Dampierre (Flandre) avec cotice et sommé d'une couronne.



Figure 9 : détail de l'écu : le lion debout couronné du comté de Namur

Pour rappels : C'est Jean I^{er} « de Namur » fils de Gui de Dampierre (comte de Flandre) qui adopta, en tant qu'armes personnelles, le lion de Flandre couronné en tant que marquis (margrave) de Namur en exercice. Cette distinction visait à différencier ses armes personnelles de celles de son frère Guillaume III de Dampierre (Guillaume II de Flandre) et de celles de sa nombreuse descendance⁹. Au décès de Jean I^{er}, lui succèdent en tant que comte (ou marquis), d'abord Jean II [1311 - 1330 - 1335] puis Gui II [1312 - 1335 - 1336], puis Philippe III [1319 - 1336 - 1337], tous renommés « de Namur » et enfin Guillaume I^{er} [1324 - 1337 - 1391]. Tous adopteront un lion couronné sur leurs monnaies comtales, à quelques rares exceptions sous Guillaume I^{er} (atelier de Viesville).

Jean II de Namur¹⁰ : marquis de Namur de 1330 à 1335 ; en 1332 il prend part à une alliance de plusieurs seigneurs des Pays-Bas contre Jean III, duc de Brabant, mais la médiation du roi de France

⁸ L'ivoire est particulièrement recherché au Moyen-Age en tant que matière première pour la confection d'objets de luxe tels que crucifix, gobelets, crosse épiscopale, pommeau d'épée ou de dague, pièces d'échecs, statuettes e.a.

⁹ On lui connaît 7 fils et 4 filles dont un fils et une fille rentreront dans les ordres.

¹⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_II_de_Namur (- voir les commentaires)

Philippe VI de Valois met fin au conflit. Vu son règne il est peu probable qu'il fut mis en contact avec les chevaliers teutoniques.

Gui II de Namur¹¹ : il succède à son frère le 2 avril 1335 et en échange d'une pension, se reconnaît vassal d'Édouard III, roi d'Angleterre. Il participe avec lui à une campagne contre l'Écosse. Au retour, l'arrière garde, où se trouve Gui, est surprise à Boroughmuir par des troupes écossaises et Gui est emprisonné quelque temps. À sa libération, revenant vers Namur, il s'arrête en Artois (d'où sa mère Marie d'Artois est originaire) pour participer à un tournoi. Il est tué au cours d'une joute tenue à Saint Venant, petite ville fortifiée, proche de Béthune. Son corps fut ramené à Namur, déposé d'abord dans l'église (abbatiale) de Salzinne, puis inhumé en la collégiale Saint-Aubin. Rien ne permet d'entrevoir une relation avec les chevaliers teutoniques¹².

Philippe III de Namur¹³ succède en mars 1336 mais pour quelques mois seulement, à son frère Gui II, alors qu'il se trouve en Suède, à la cour de sa sœur la reine Blanche¹⁴. Il part ensuite vers l'Orient, et débarque dans l'île de Chypre. Il s'y livre à de tels excès que les habitants de Famagouste, en septembre 1337, le massacrent avec ses compagnons.

Guillaume I^{er} de Namur¹⁵ participe à la Guerre de Cent Ans du côté anglais mais retenons surtout que le 18 janvier 1362 il obtient de l'empereur Charles IV que le comté de Namur soit directement vassal de l'Empire, et non plus du Hainaut. Son règne de paix pour le comté est caractérisé par le développement du commerce, de l'industrie minière et de la forgerie. Un tel lien de vassalité peut avoir mis Guillaume I^{er} en contact avec l'ordre teutonique et favoriser ainsi le commerce avec la hanse et les pays nordiques. Rappelons aussi que sa fille Blanche est reine de Norvège.

Les conclusions suivantes s'imposent :

- Une datation de la ciselure de la joute au XIV^e siècle est plus que probable voire certaine.
- La découverte du luminaire dans la Meuse pourrait témoigner d'un naufrage d'un bateau de commerce en provenance des pays nordiques.
- Qui de Gui II de Namur ou de Guillaume I^{er} est représenté sur le luminaire ?

Joute ciselée et haut relief : une notable différence

La ciselure de la joute sur le luminaire étudié est très claire, la lance du cavalier de gauche perce la poitrine de son opposant. Comparée avec la représentation teutonique cette différence est obvie et ne pourrait résulter d'une erreur de l'artiste. La ciselure sur l'exemplaire physique montre bien que la lance transperce le cavalier en évitant l'écu. Par ailleurs l'on devine des armes sur celui-ci.



Figure 10 La mort de Gui II de Namur ?

Le lecteur l'aura compris, la probabilité que la joute ciselée représente l'accident fatal de Gui II de Namur devant les murs de cette ville, est très grande. En d'autres termes, cette ciselure aurait été réalisée

¹¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Gui_II_de_Namur (- voir les commentaires)

¹² https://fr.wikisource.org/wiki/Biographie_nationale_de_Belgique/Tome_8/Guy_II,_comte_de_Namur

¹³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Philippe_III_de_Namur (- voir les commentaires)

¹⁴ Fille de Guillaume I^{er}, elle est devenue reine de Norvège par mariage.

¹⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume_Ier_de_Namur (- voir les commentaires)

après le 12 mars 1336, date de la mort de Gui II de Namur et serait la seule représentation connue de cet événement. Une photographie bien nette de cette ciselure pourrait accréditer cette interprétation.

Mieux, ce « bras de lumière » pourrait très bien se révéler être une veilleuse suspendue à proximité de la sépulture de Gui II, qui fut d'abord inhumé dans l'église de Salzinne sur la Sambre ou plus probablement en l'abbaye cistercienne¹⁶ puis dans la collégiale Saint Aubin érigée au XI^e siècle¹⁷.

Notons cependant que la suspension originale est peut-être antérieure à cette date si l'on admet l'idée déjà mentionnée d'une modification à posteriori apportée à l'objet étudié par aplanissement et regravure sur des ciselures nordiques. De toute manière il faut accepter que les ciselures soient apportées sur l'os du maxillaire après façonnage de ce dernier. En effet, les emplantures des défenses en ivoire de morse sont cylindriques.

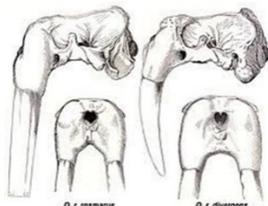


Figure 11 : maxillaire et défenses de morse

En synthèse :

Ce « bras de lumière » de l'époque médiévale et à une seule chandelle, est réalisé avec un maxillaire de morse avec les défenses. Il est d'origine nordique comme en témoignent les ciselures ornementales. Leur forme permet d'avancer une période ante quem à savoir le XII^e ou début du XIII^e siècle selon J. Destrée. Toutefois, la scène de joute devant des murailles de ville n'est pas sans rappeler la mort de Gui II de Namur survenue le 13 mars 1336, vraisemblablement à Saint Venant en Artois, alors qu'il regagne Namur. La chandelle unique de cette suspension aurait pu éclairer une image ou une statuette posée entre les défenses, voire « marquer » la sépulture de Gui II de Namur. L'absence de ciselures « chrétiennes » rend une appartenance à un édifice religieux certes questionnable, en revanche la ciselure de la joute est assez explicite et lierait formellement le luminaire à la sépulture. Destiné à répondre à une commande d'une riche personne, peut-être même par Guillaume 1^{er} de Namur, frère de Gui II, qui en tant que vassal du saint empire, entretient des relations commerciales avec les pays du Nord. Cet objet a vraisemblablement été perdu dans la Meuse soit lors d'un naufrage ou lors du passage en 1466 de Charles le Téméraire et des mises à sac qui s'en suivirent.

Une datation plus formelle, avec les seuls éléments en libre accès à notre disposition, n'est pas possible. Toutefois une question subsiste : est-ce un exemplaire unique ? La réponse serait OUI selon l'explication déduite de notre analyse. Existe-t-il des exemplaires similaires, cette question est abordée ci-dessous.

Pour être complet, il convient de citer un article (1992) de Mr Roger Delooz (1959 – 2016)¹⁸ se rapportant au lustre de Bouvignes, car il mérite quelques commentaires.

¹⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_de_Salzinnes (- voir les commentaires)

¹⁷ La fondation du chapitre Saint-Aubain fut initiée par Albert II de la maison comtale de Namur, entre 1047 et 1051.

Originellement situé hors des murs de la ville (la troisième enceinte l'engloba entre les XIII^e et XIV^e siècles), l'édifice était intégré dans un faubourg comprenant notamment le logement des chanoines et leurs lieux de réunion, un petit quartier de servants attachés au collège et un cimetière.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cath%C3%A9drale_Saint-Aubain_de_Namur (- voir les commentaires).

¹⁸ Roger DELOOZ, auteur-éditeur, a collaboré à des périodiques et a contribué à faire découvrir les communes avoisinantes du Namurois, dont Yvoir, la région dinantaise et les différentes localités qui la composent.

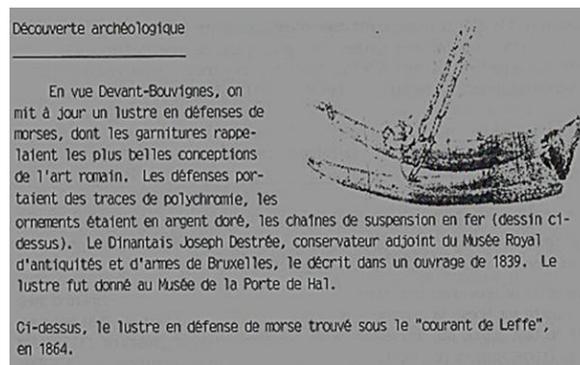


Figure 12 : Le lustre de R. Deloos , manifestement celui décrit par J. Destrée

Certes le journaliste s'inspire de l'écrit de J. Destrée dont question en début du présent travail, toutefois deux erreurs doivent attirer notre attention sur le sérieux de ce qu'il note:

- « ...conception de l'art romain » : il faut lire roman : si le journaliste avait vu l'exemplaire physique de Bouvignes, il aurait certainement constaté que les ouvertures dans la muraille ciselée sont de style roman.
- « Le Dinantais J. Destrée ... le décrit dans un ouvrage de 1839 » : comment est-ce possible ? J. Destrée est né en 1853 et le lustre fut découvert en 1864... 1893 semble plus correct.

Relevons également les éléments complémentaires suivants

- « *Devant-Bouvignes* » est un endroit contesté entre le Comté de Namur et la Principauté de Liège, une enclave sur la rive droite du fleuve en terre liégeoise mais ressortissant à Namur, notamment pour une question de carrières de pierres destinées aux remparts de Dinant (dépendant de Liège).
- Le « *courant de Leffe* » était un courant considérable provoqué dans une passe artificielle. Cette dernière était constituée par une batte que la comtesse de Namur, Marie d'Artois (1291 - 1365) épouse de Jean 1^{er} de Namur et mère notamment de Gui II et de Guillaume 1^{er}, avait fait ériger au XIV^e siècle, afin de forcer les bateaux à longer la rive gauche de la Meuse et de ce fait, faciliter la perception du tonlieu auquel voulaient se soustraire les bateliers. Au XIX^e siècle, Georges Pire, racontait qu'on y vit jusqu'à trente chevaux pour tirer les bateaux. « *Viné choré* » suppliaient les bateliers afin qu'on les aide à tirer. Ce qui donne quelques crédits à l'hypothèse du naufrage accidentel et du dragage à cet endroit apparemment dangereux.

D'autres lustres similaires ?

Nos recherches nous ont mis en présence de représentations d'un autre lustre en défenses de morse, dont l'un est équipé d'au moins 7 bougeoirs. Elles nous ont permis de saisir la description de Mr Henri d'Allemagne (1863 - 1950), archiviste paléographe, dans son « *histoire du luminaire*¹⁹ ». Ce lustre est identifié comme étant le lustre dit « de Presburg », ancien nom de Bratislava. Nos tentatives se sont avérées vaines pour trouver une photographie de l'exemplaire physique réel. La figure ci-dessous à gauche prélevée dans l'ouvrage de Mr d'Allemagne devrait correspondre à l'original.

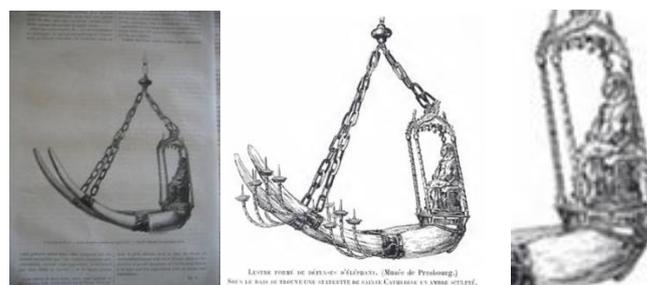


Figure 13 : Le lustre de Presburg selon H. d'Allemagne

¹⁹ Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIX^e siècle; ouvrage contenant 500 gravures dans le texte et 80 grandes planches hors texte imprimées en deux teintes. Paris 1891.

L'écrit de H. d'Allemagne reprend aussi une tout autre configuration, toutefois douteuse (7 bougeoirs). L'archiviste est beaucoup plus disert mais son descriptif ne résiste guère à l'analyse. Selon lui ce lustre représenterait Ste Catherine sous un dais et reposant sur des défenses d'éléphant ; cela amène plusieurs questions :

- Des *défenses d'éléphant* ... est-ce possible au XIV^e siècle (il en réfère à des documents datés de 1380) ? Il écrit « *On a fait également des lustres d'une forme singulière qui ont eu une assez grande vogue de l'autre côté du Rhin, où on les retrouve jusqu'au XVIII^e siècle* ». Le lustre de Presburg ne peut être daté avec certitude : défenses de morse ou d'éléphant ?
- Provenance d'Allemagne, ce que l'ambre dont est constitué la statuette peut justifier, étant très connu dans le nord de l'Allemagne (Dantzig).
- Catégorisé comme « *lustre à corne* », selon son classement : « *...ces lustres étaient composés d'un animal plus ou moins fantastique sur le corps duquel étaient adaptées des défenses d'éléphant, des cornes de cerf ou des ramures de quelque autre animal* ». Au moment où cet ouvrage a été écrit, le morse était pourtant bien connu. D'où un doute sur l'origine de cette gravure. H. d'Allemagne a-t-il vu ce lustre ou recopié un autre dessin ?
- « *Les inventaires sont assez explicites à ce sujet, ils nous font voir des appareils de ce genre, tantôt ornés de têtes de nonnains, tantôt en forme de tour dans laquelle était enfermée une captive* » ; est-ce l'explication pour le dais ?
- Ste Catherine : on ne peut contester l'existence d'un culte à Catherine d'Alexandrie, toutefois son histoire est méconnue (légende ?). On situe le début de son culte dans nos régions vers le IX^{ème} ou X^{ème} siècle. L'absence de couronne ou d'auréole sur cette statuette interpelle cependant.
- L'auteur utilise deux références en latin et datées de 1380²⁰. Toutefois les traductions n'évoquent ni éléphant (et pour cause) ni le morse. Notons cependant que ces références donc datées de 1380 correspondent à la période de Guillaume 1^{er} en tant que comte de Namur.
- La seconde référence de 1380 proviendrait du « *château de Cornillon* (sic) » ; nom inconnu, toutefois un rapprochement avec le couvent augustin du Mont Cornillon (Liège)²¹ est possible voire probable. En effet, en 1247, Julienne de Cornillon, prieure du couvent augustin du Mont-Cornillon, persécutée et poursuivie, s'exile avec quelques compagnes. Celles-ci trouvent refuge à Salzinne, hors Principauté de Liège.
- La figure centrale est manifestement un projet qui invite néanmoins aux commentaires suivants :
 - La moitié du poids de l'ensemble est supporté par le dais dont on ignore le métal qui le constitue, et par la fixation de ce dernier sur la partie osseuse non visible.
 - La statuette est manifestement celle d'un homme, noble car sous un dais et probablement un roi.

Conclusions

Les trop rares sources documentaires accessibles, dont la description de J. Destrée et quatre photographies ont rendu les recherches difficiles. Celles-ci, faute de coopération, s'appuient essentiellement sur l'examen minutieux des détails discernables sur les photographies, afin de les interpréter et de formuler des hypothèses un tant soit peu étayées à l'aulne de l'Histoire du comté de Namur.

Découvert dans la Meuse à hauteur de Bouvignes, dans des circonstances qui doivent être précisées, cette suspension médiévale mérite plutôt l'appellation de bras de lumière puisqu'elle ne porte qu'un seul emplacement pour une chandelle. Ce « luminaire » est monté sur la mâchoire supérieure d'un morse, équipée de ses défenses en ivoire. L'ivoire, matériau très recherché durant le Moyen-Age, témoigne d'une activité commerciale, via Cologne, avec les pays nordiques, domaines des vikings qui chassaient l'animal. Elle est une des caractéristiques du règne de Guillaume 1^{er} comte de Namur.

²⁰ *Unum cornu cervi pro candelabro in medio turelli, in quo est caput mulieris* Une corne de cerf pour le chandelier au milieu de la tourelle, sur lequel se trouve la tête d'une femme.

Unum cornu cervi quod pendet cum candelabro Une corne de cerf suspendue au chandelier.

²¹ Le mont Cornillon est une colline de Belgique au confluent de l'Ourthe et de la Meuse. De tout temps point stratégique de défense de la ville de Liège, elle fut occupée, au cours de l'histoire, en alternance par des religieux et des militaires. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mont_Cornillon_\(Belgique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mont_Cornillon_(Belgique)) (- voir commentaires).

Les ciselures abstraites appartiennent à l'art viking après le X^{ème} siècle et plus spécifiquement à la période dite tardive, proche du XII^e siècle.

Une série d'indices concordants nous autorise à émettre avec une certaine probabilité cependant, que la ciselure de la joute renverrait vers la mort de Gui II de Namur lors d'un tournoi à Saint Venant en Artois en mars 1336. Comte de Namur en exercice, la dépouille de Gui II fut inhumée d'abord à Salzinne puis en la collégiale Saint Aubin de Namur. De par sa forme et vu l'unicité du bougeoir, ce « bras de lumière » pourrait bien s'avérer être une veilleuse marquant la sépulture. L'objet étudié pourrait donc être le résultat d'une demande de Guillaume I^{er} de Namur.

Un examen approfondi de la gravure précédant la joute devrait permettre d'identifier plus formellement s'il s'agit d'une marque corporative ou si cela représente un personnage, peut-être même Gui II de Namur.

La raison qui a conduit à l'immersion de l'objet dans la Meuse face à Bouvignes et à quelle date, reste sans réponses :

- Tout au plus peut-on supposer que ce « bras de lumière » fut exposé sur la tombe de Gui II en la collégiale St Aubin - le confluent de la Sambre étant en aval de Bouvignes - avant d'être volé et perdu.
- Un naufrage du bateau de commerçant apportant l'objet étudié.

Fruit de recherches de longues durées, les auteurs espèrent avoir fait œuvre utile en confiant cet article à la revue « *Au Fil de la Meuse – Histoire, Patrimoine, Culture* », espérant susciter des réactions voire inviter les archéologues, historiens, archivistes à poursuivre les recherches, afin de mieux connaître l'histoire de ce bras de lumière unique.



Madame Joseph DESTRÉE-DEHARVENG ;

Monsieur et Madame Joseph DESTRÉE-DESSY et leurs enfants Jean-Pierre et Michel; Monsieur et Madame Pierre DESTRÉE-SOTTIAUX et leurs enfants Adrien et Pierre-Yves; Mademoiselle Anne Marie DESTRÉE; Mademoiselle Marthe DESTRÉE, religieuse des Dames du Sacré-Cœur; Mademoiselle Germaine DESTRÉE ;

Mademoiselle Blanche DESTRÉE, religieuse des Dames du Sacré-Cœur;

Mademoiselle Hortense DEHARVENG; Monsieur et Madame Charles DEHARVENG LEBAILLY, leurs enfants et petits-enfants;

Madame DURIEUX-DEHARVENG, ses enfants et petits-enfants;

Les familles COUSOT, GILLAIN, QUINPT et ENGLEBIENNE,

ont l'honneur de vous faire part qu'il a plu au Seigneur de rappeler à Lui l'âme de son fidèle serviteur

Monsieur Joseph DESTRÉE

Conservateur honoraire des Musées Royaux du Cinquantenaire

Membre de la Congrégation de la Sainte Vierge,

du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise

et de la Garde d'Honneur du T. S. Sacrement

Officier de l'Ordre de Léopold

Commandeur de l'Ordre de Léopold II

Chevalier de la Légion d'Honneur

Ancien Président de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles

leur époux, père, grand père, frère, beau frère, neveu, grand oncle et parent bien-aimé, né à Dinant le 3 août 1853, pieusement endormi dans le Seigneur à Etterbeck, le 26 mars 1932, administré de tous les Sacraments de Notre-Mère la Sainte Eglise.

Le service funèbre, suivi de l'inhumation dans le caveau de la famille, sera célébré en l'église paroissiale de Ste-Gertrude, à Etterbeck, le jeudi 31 mars, à 11 heures.

Réunion à la maison mortuaire, 123, Chaussée St-Pierre, à 10 1/2 h.

Ils recommandent son Âme à vos pieux souvenirs

Etterbeck, le 26 mars 1932.

Ni fleurs, ni couronnes.

(Nous sommes désolés pour la qualité de la reproduction).

Appendices.

Gros plan sur la joute gravée.



Planche extraite d'un autre ouvrage de Joseph Destrée : Musées Royaux des Arts Décoratifs et Industriels, *Catalogue des ivoires, des objets en nacre, en os gravé et en cire peinte*, Bruxelles, Bruylant, 1902, p.46

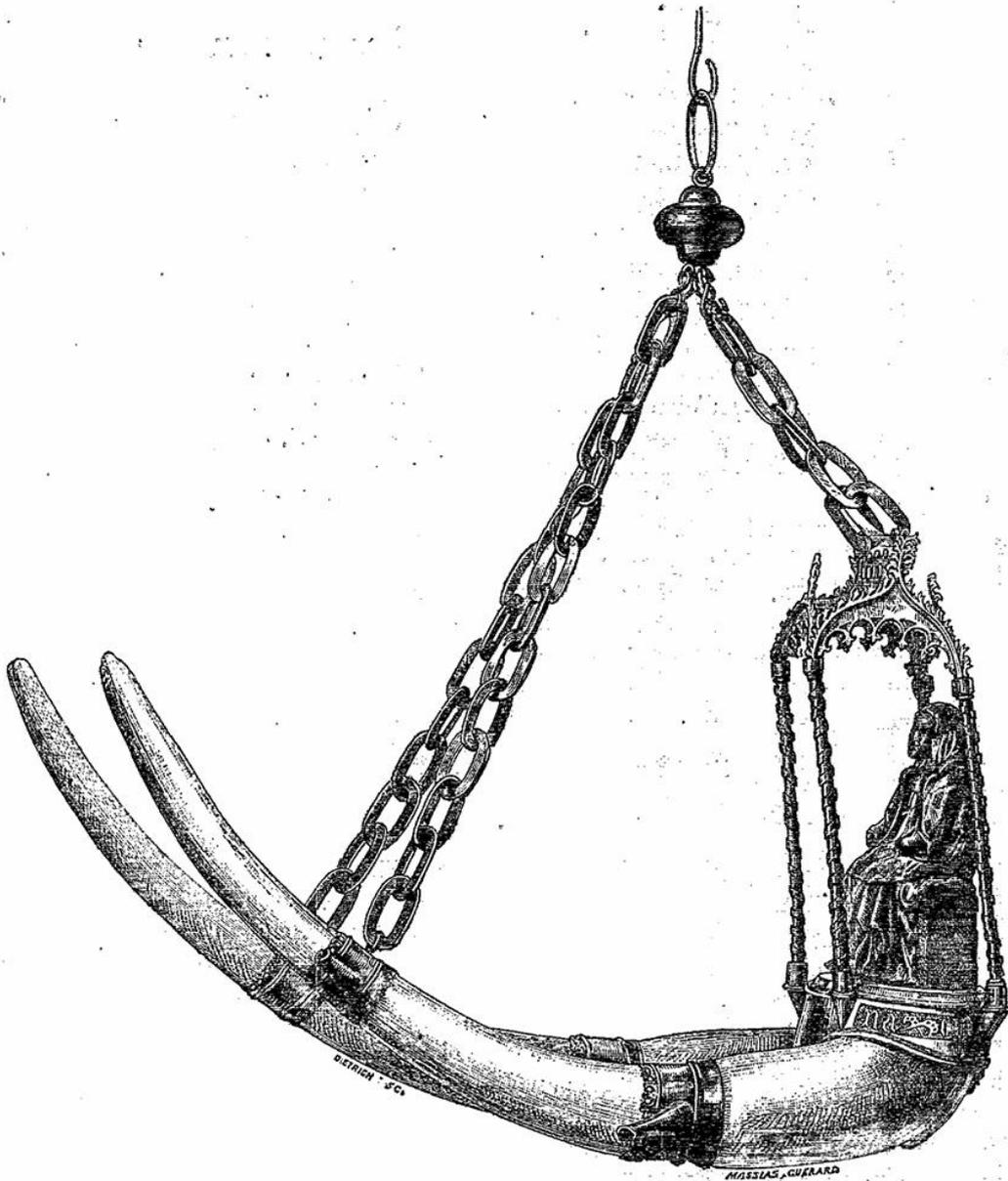


Le haut-relief du château de Malbork.

« Le Magasin Pittoresque ».

Il s'agit de l'ouvrage annuel que nous avons de suite pu consulter après avoir pris connaissance des Annales de la SAN.

« Le Magasin Pittoresque », Sous la direction de M. Edouard Charton, Membre de l'Institut, 54^e année, série II, tome 4, Paris, Aux bureaux d'abonnements et de vente, Quai des Grands-Augustins, 29, 1886.



Exposition de Pesth. — Dents de morse montées en argent doré; travail allemand du quinzième siècle.

A deux endroits le long des défenses : l'identité et le nom du dessinateur.

DENTS DE MORSE

MONTÉES EN ARGENT DORÉ.

Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'indiquer combien avait été répandu, au moyen âge et pendant les seizième et dix-septième siècles, l'usage de faire faire des montures d'orfèvrerie non seulement aux œuvres d'art, verres ou porcelaines, apportées de l'Orient, mais encore

aux curiosités naturelles, œufs d'autruche, noix de coco, coquilles nacrées (nautilus), etc., que l'on trouve communément aujourd'hui, et à des prix relativement insignifiants, dans tous nos grands ports de mer, mais qui, autrefois, étaient considérés comme des raretés de haute valeur.

Ainsi que nous l'avons dit, c'est principalement en Allemagne, et surtout à Augsbourg et à Nuremberg, qu'étaient exécutées ces montures, dont on

voit de nombreux et intéressants spécimens dans les musées et les collections, et qui sont plus ou moins riches, suivant le rang et la fortune de ceux qui les ont commandées; mais si simples qu'elles soient, cependant, elles se distinguent toujours par l'ingéniosité de leur disposition et l'habileté d'exécution dont ont fait preuve les modestes orfèvres qui les ont ciselées.

L'objet de forme assez étrange que représente

notre gravure rentre dans cette catégorie des curiosités naturelles que l'on voulait conserver précieusement; suivant toute apparence, il est formé par deux dents de morse⁽¹⁾, et la figure placée

sous le petit édifice dont la base les réunit est vraisemblablement celle de la Vierge; mais sa destination nous est inconnue, et l'on ne peut former à ce sujet que des hypothèses plus ou moins vraisemblables.

ÉD. G.

(1) Les défenses de morse étaient connues depuis longtemps, et dès le douzième siècle, surtout dans le nord de l'Europe, on les employait pour suppléer les défenses d'éléphant, qui commençaient à devenir rares. Il existe, dans les musées, plusieurs œuvres remarquables sculptées ainsi sur ivoire de morse.

Au Musée du Mans.

Le Musée Vert du Mans est le muséum d'histoire naturelle de la ville, ouvert au public depuis 1995. Dans ses collections consacrées à la faune, la flore et la géologie, on peut voir exposées des défenses en ivoire de morse. Celles-ci présentent une particularité, en ce sens qu'elles comportent des runes vikings (leur moyen d'expression) datées du 13^{ème} siècle. Leur lecture donne « ce trophée appartient à Orm ».

Une preuve supplémentaire de ce que des défenses de morse ont bien été gravées du temps des vikings.

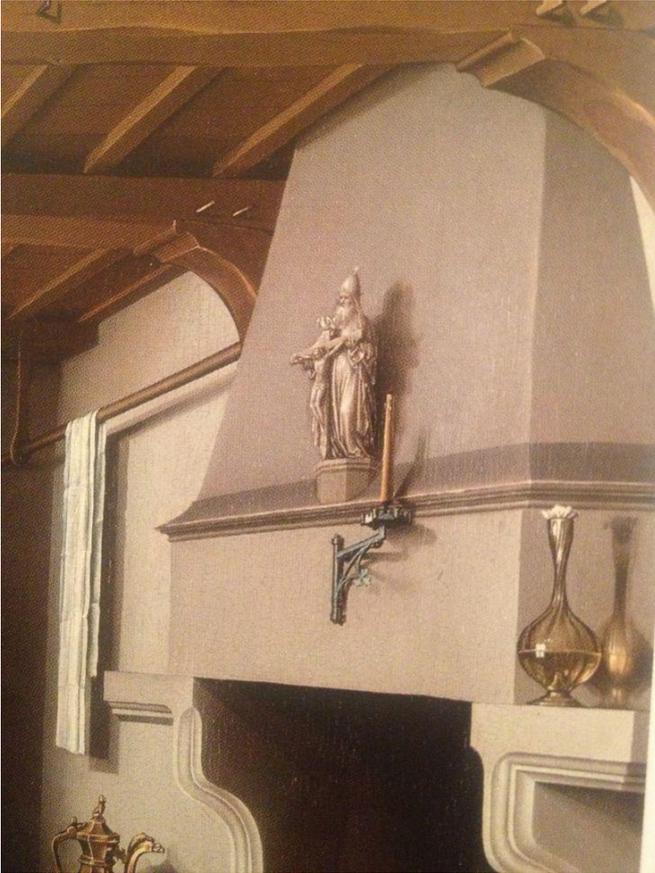


Défenses de morse.

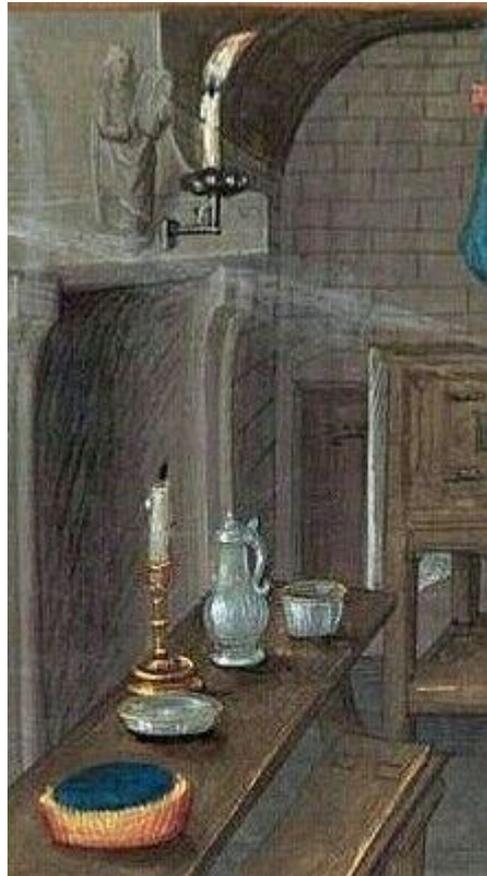


La bougie sur le « lustre » : pour éclairer une statuette ?

Voir, par similitude, les deux reproductions ci-dessous : un chandelier, assurément « bras de lumière ». 15ème siècle.



Détail d'une huile sur panneau. « Saint Barbara » par Robert Campin (1375-1444). Musée du Prado.



Non identifié.



Illustration d'une chasse au morse.